

## **QUESTIONS INTERNATIONALES** **OAFP 2090**

### **PERIODE D'ENSEIGNEMENT**

Semestres 2 et 4 de printemps (février – mai)

### **OBJECTIFS ET CONTENU**

Le module de « Questions internationales » comporte deux volets, deux pôles en interaction :

- « politique internationale » : ce volet est centré sur les grands débats internationaux, sur l'analyse approfondie et prospective de l'actualité des relations internationales (ex. : maintien de la paix et police internationale ; implications institutionnelles et politiques de la mondialisation...). Il s'agit de fournir aux étudiants plusieurs clefs : problématiques, arguments en présence, motivations réelles et justifications, solutions envisagées. Les négociations internationales sont également examinées, le but étant toujours de mettre en lumière, de manière dialectique, les démarches et les contradictions des acteurs.
- « droit international public » : ce volet vise à expliquer pourquoi et comment le droit international public occupe une place croissante dans le champ international. L'analyse part des questions en discussion au sein du système international : conflits et négociation en cours, litiges en suspens ou récemment réglés... L'objectif est de faire appréhender aux étudiants les relations dynamiques entre politique et droit, le droit étant tout à la fois un instrument au service du politique et un cadre contraignant à l'action de celui-ci.

Ce module répond aux attentes des étudiants désirant se préparer aux épreuves de Questions internationales des concours administratifs (notamment à l'épreuve orale de l'ENA et aux écrits des concours du Ministère des Affaires étrangères), mais aussi à tous ceux qui souhaitent approfondir leur culture internationale. Il est organisé sur la base d'un cours magistral et d'une conférence de méthode.

**Langue d'enseignement** : français

### **ENSEIGNANTS**

Cours magistral :

**Michel BARNIER**, ancien ministre des affaires étrangères, conseiller d'Etat.

**Jean-François DOBELLE**, ministre plénipotentiaire, secrétaire général de la conférence de Paris sur les financements innovants du développement.

M. Dobelle assurera les sept premières séances portant sur des thèmes relatifs au droit international public, et notamment :

- La place du droit international public dans la société internationale contemporaine - Le cas américain.
- Les sources du droit international : les traités, la coutume, les principes généraux de droit, les actes unilatéraux : comment les sources peuvent-elles constituer l'instrument d'une politique juridique ?
- L'application du droit international : les modalités de son introduction en droit interne ; les conséquences de son non respect : responsabilité internationale ; contre-mesures : un Etat peut-il se faire justice lui-même ?
- L'Etat, sujet originaire et principal du droit international public : les conditions présidant à sa naissance, sa transformation et sa disparition ; l'inviolabilité des frontières ; l'exercice des compétences de l'Etat et la problématique de la compétence universelle.
- L'individu, nouveau sujet du droit international ?
- Les principes du non recours à la force et du règlement pacifique des différends ; la place respective de l'arbitrage et de la Cour internationale de justice.

- Les espaces internationaux et les appétits territoriaux : le bilan de la réforme du droit de la mer ; les incertitudes relatives aux limites et à l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ; le statut de l'Antarctique : un modèle de coopération internationale ?

M. Barnier traitera les six dernières séances, consacrées à l'étude de la politique internationale et des relations internationales.

Les deux cours sont assurés sur le même créneau horaire.

#### **METHODE PEDAGOGIQUE** (travaux demandés)

Exposés, fiches, études de cas, assiduité, participation, etc.

#### **MODALITES D'EVALUATION**

Contrôle continu : 2/3 de la note globale

Contrôle final : 1/3 de la note globale  
3 questions sur 5 posées à traiter en 5 heures ou oral de 20 mn (après 25 mn de préparation) devant un jury de deux enseignants.  
Le choix doit être effectué par les étudiants trois semaines avant l'examen.

#### **CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT**

Enseignement électif recommandé pour la préparation des concours de la fonction publique d'Etat.

*Responsables pédagogiques : Jean-Baptiste Nicolas et Nathalie Chappe*